



Montréal, le 21 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Sujet : Appui au projet de Loi 98

Monsieur Perreault,

Par la présente, Action travail des femmes du Québec et le Collectif de Femmes Immigrantes Qualifiées et Compétentes tiennent officiellement à appuyer le projet de Loi 98, tant dans l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles que dans l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous profitons de l'occasion pour saluer la qualité du travail déjà accompli par le Commissaire aux plaintes malgré la nature et la portée limitée de son mandat actuel. Nous tenons à rappeler que le taux de déqualification professionnelle des femmes immigrantes de 25 à 54 ans était le plus élevé au Québec en 2012 et se situait autour de 46%.

Nombreuses sont les femmes immigrantes prises en otage dans des parcours du combattant en matière de reconnaissance des acquis et compétences découlant de la multiplication de pratiques peu structurées d'ordres professionnels et d'établissements d'enseignements supérieurs. Au-delà des statistiques qui témoignent à elles seules des difficultés systémiques vécues, nous tenons à rappeler à la Commission des institutions la souffrance de ces femmes inhérente aux obstacles structurels, organisationnels et systémiques infirmant leurs droits à l'égalité des chances.

Nos organisations sont les témoins quotidien de la gravité du phénomène et de son l'impact dévastateur sur la capacité de nombreuses femmes immigrantes à réintégrer des emplois, des métiers ou des carrières qu'elles affectionnent et qu'elles ont sciemment choisi.

Finalement, n'étant pas en mesure de déposer un mémoire traitant spécifiquement la question à travers une analyse intersectionnelle nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons les recommandations.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veuillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.



Sèmira Lagnika
Porte parole

Collectif de Femmes Immigrantes Qualifiées et Compétentes - FIQc



Katia Atif
Coordonnatrice
Action travail des femmes du Québec - ATF

c.c. TCRI